

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

Rapport d'activités du
Pôle académique de Bruxelles
Année 2016

Approuvé à l'Assemblée générale du Pôle du 17 mars 2017

Plus de 500 formations

46 institutions d'enseignement supérieur

10 000 enseignants



www.poleacabruelles.be

Introduction

Composé de 46 établissements, le Pôle académique de Bruxelles regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur francophones situées en Région de Bruxelles-Capitale et représente la plus grande structure d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette entité est l'un des cinq pôles académiques mis en place par le Décret du 7 novembre 2013 *définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*.

Situé au carrefour de l'Europe, le Pôle académique de Bruxelles bénéficie des atouts liés à son emplacement au sein d'une ville internationale. Son but est de constituer un lieu de concertation pour ses établissements. Il a pour mission principale d'encourager et de soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants. Il propose un éventail de formations diversifiées en mettant l'accent sur l'information ainsi que sur l'accès aux études.

Le Pôle académique de Bruxelles s'inscrit à plusieurs égards dans un contexte spécifique, dont il ne peut s'extraire. Il représente plus de 75.000 étudiants dans une Région bruxelloise caractérisée par un environnement socio-économique particulier. Les phénomènes de décrochage, d'échec et de relégation scolaires y sont particulièrement présents. Ce constat, dans une situation de paupérisation et de diversité culturelle croissante de la population bruxelloise, mobilise l'enseignement supérieur. Il en va de sa responsabilité éthique et politique, compte tenu aussi du caractère socialement inéquitable de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur.

Arrêté à la date du 31 décembre 2016, ce rapport répond à une obligation annuelle. Sans prétendre à l'exhaustivité, il présente les actions de l'année écoulée, notamment en matière institutionnelle, d'aide à la réussite, d'orientation des étudiants et de promotion des études. Il s'agit de sa deuxième édition. Pour rappel, le premier couvrait l'année 2015. Il retraçait les différentes étapes qui ont jalonné la création du Pôle. Le contexte bruxellois y est décrit longuement ainsi que l'adoption des textes fondateurs du Pôle. Le fonctionnement des instances est également détaillé de manière précise. Le document est consultable sur la page d'accueil du site internet du Pôle (<http://www.polecabruxelles.be/>).

Le premier chapitre du présent rapport décrit les instances du Pôle académique de Bruxelles ainsi que les grandes thématiques qui y ont été abordées en 2016. Un état de la situation du personnel est dressé et la mise en ligne du site internet est évoquée.

Le deuxième chapitre se penche sur les principales actions réalisées par le Centre de didactique de l'enseignement supérieur en matière d'accès aux études et d'aide à la réussite.

Quant au troisième chapitre, il met en exergue le plan communication et les activités mises en place, notamment la tenue d'un stand par le Pôle aux salons du SIEP. Il livre également un aperçu, dans le cadre des missions d'orientation, de la création d'une Plateforme *information des études supérieures* au sein de la Cité des métiers.

S'appuyant sur les actions développées au cours de l'année 2016, le rapport se termine par les perspectives que le Pôle académique de Bruxelles mettra en œuvre dès l'année 2017.

Le Pôle établit par ailleurs le rapport annuel des activités menées dans le cadre de l'enseignement supérieur inclusif coordonnées par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif.

Bonne lecture à toutes et tous.

1. Cadre institutionnel

Ce premier chapitre expose les aspects institutionnels du Pôle académique de Bruxelles, créé en 2014.

Sa structuration se découpe en quatre parties.

- 1) Les établissements membres : ancrage institutionnel.
- 2) Les instances : fonctionnement des organes, nombre de rencontres et thématiques suivies.
- 3) La gestion : répartition des pouvoirs, état de la situation du personnel et conception du site web.
- 4) Le bilan financier : comptabilité du Pôle.

1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles

Constitué initialement de 47 institutions d'enseignement supérieur, le Pôle académique de Bruxelles représente plus de 75.000 étudiants.

A la rentrée académique 2016-2017, la Haute Ecole Paul Henri-Spaak a fusionné avec la Haute Ecole de Bruxelles, donnant naissance à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B), réduisant ainsi à 46 le nombre d'établissements membres. Ils se répartissent de la manière suivante entre les différents types d'enseignement.

- 1) Trois universités.
- 2) Huit hautes écoles.
- 3) Huit écoles supérieures des arts.
- 4) Vingt-sept établissements de promotion sociale.

Une composition complète est reprise en annexe 6.1.

Bruxelles est la plus grande ville étudiante du pays. Outre son cadre institutionnel fragmenté (régions, communautés, communes), elle est caractérisée par des enjeux complexes. Compte tenu de sa taille ainsi que de la diversité de son public, le Pôle académique de Bruxelles revendique un budget de fonctionnement plus important que les 250.000 euros alloués annuellement à chaque pôle académique.

1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles

Pour l'exercice de ses missions, le Pôle académique de Bruxelles est constitué de plusieurs instances.

1.2.1. *Assemblée générale*

L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles est composée de tous les membres du Pôle académique de Bruxelles, issus des établissements d'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle statue à la majorité simple. Chacun y est représenté par son autorité compétente ou par la personne déléguée par cette dernière, selon les procédures internes à chaque institution. Sa composition est détaillée en annexe 6.2.

Trois réunions sont planifiées annuellement. En 2016, elle s'est réunie le 18 mars, le 23 septembre et le 9 décembre.

Durant ces séances, conformément à l'article 14 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, l'Assemblée générale a pris acte de la démission et a approuvé la nomination d'administrateurs. Cette instance a validé les comptes 2015 et le budget ajusté pour l'exercice 2016 ainsi que le budget prévisionnel 2017. Elle a également été informée du plan de communication établi au mois de septembre 2016, de même que des divers projets menés dans le domaine de l'aide à la réussite, présentés au point 2.2 de ce rapport.

1.2.2. *Conseil d'administration*

Le Pôle académique de Bruxelles est administré par un Conseil d'administration composé de 30 personnes. L'article 10 de son règlement d'ordre intérieur précise la répartition des sièges au sein de chaque catégorie de membres.

- 1) Huit représentants des universités.
- 2) Huit représentants des hautes écoles.
- 3) Un représentant des écoles supérieures des arts.
- 4) Un représentant des établissements de promotion sociale.
- 5) Six représentants des étudiants.
- 6) Six représentants du personnel.

Sa composition est détaillée en annexe 6.3.

Le Conseil d'administration est compétent pour toutes les matières, à l'exclusion de celles qui relèvent explicitement de l'Assemblée générale. Durant l'année 2016, quatre séances se sont tenues : 18 mars, 5 mai, 23 septembre et 9 décembre. Afin de promouvoir toutes formes de collaboration entre les institutions, diverses thématiques ont été évoquées, dont notamment les éléments ci-après.

- 1) L'engagement d'un Chargé de communication.
- 2) La mise en œuvre du plan de communication.
- 3) La création d'une Plateforme *information des études supérieures* au sein de la Cité des métiers de Bruxelles.
- 4) L'outil informatique *MyKot* de la Plateforme logement étudiant, accessible sur son site internet (<http://www.ple.brussels/>). Cette association sans but lucratif a été créée en 2014 afin d'améliorer la situation du logement étudiant à Bruxelles. Chaque année, un état d'avancement de ses projets est présenté au Conseil d'administration. En outre, un montant de 8.000 euros a été octroyé par le Pôle afin de mettre en place une campagne de communication ciblée en vue d'accroître la visibilité de l'outil en question.
- 5) L'établissement d'un inventaire chiffré de la situation des inscriptions au sein des institutions du Pôle en vue de déterminer de manière précise leur baisse éventuelle suite aux attentats du 22 mars 2016.

1.2.3. **Bureau**

Conformément à l'article 27 des statuts du Pôle académique de Bruxelles, il est créé au sein du Conseil d'administration un Bureau composé des trois co-Présidents, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire ainsi que du Trésorier. Sa composition est détaillée en annexe 6.4. Les membres sont désignés pour une durée de deux ans.

Cette instance prépare les dossiers du Conseil d'administration ainsi que de l'Assemblée générale. Durant l'année 2016, un régime de croisière a été adopté en ce qui concerne les séances. Quatre réunions ont eu lieu : 3 mars, 6 juin, 8 septembre et 17 novembre.

1.2.4. **Chambre de l'enseignement supérieur inclusif**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles a été créée à la fin de l'année 2015. Elle est composée d'un représentant des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts. Les établissements de promotion sociale n'ont pas été associés car ils disposent d'un décret spécifique dans le domaine de l'enseignement inclusif. Des membres des organisations représentatives des étudiants participent également aux rencontres. La composition est détaillée en annexe 6.5.

Les personnes suivantes y assurent une fonction prépondérante.

- 1) Nicole Bardaxoglou, Directrice-Présidente de la Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, en qualité de Présidente.
- 2) Magali Sonnet, Administratrice Secrétaire à l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, en qualité de Vice-Présidente.

- 3) Philippe Peigneux, Vice-Doyen de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education de l'ULB.

Ces trois personnes siègent également à la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES, ce qui assure un suivi des décisions.

En 2016, trois réunions ont été organisées : 3 mars, 22 septembre et 21 novembre. Lors de ces séances, plusieurs pistes d'actions ont été envisagées afin de coordonner la politique d'enseignement supérieur inclusif dans les établissements du Pôle.

- 1) Création d'un groupe de travail ayant pour mission de préparer la journée d'études intitulée *Quel parcours d'inclusion pour quel étudiant à besoins spécifiques ?*, qui aura lieu le 10 février 2017.
- 2) Mise en place, en collaboration avec le Service diversité du Selor, d'une séance d'information destinée aux étudiants de l'enseignement supérieur en vue de les renseigner et de les motiver à postuler dans les services de l'administration fédérale.

Plus globalement, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif a pour vocation d'être un lieu d'échange des bonnes pratiques avec les représentants des établissements membres, notamment en répondant à toutes leurs questions. Cette instance est également un relais d'information en diffusant des renseignements spécifiques tels que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES.

1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles

La gestion du Pôle académique de Bruxelles est confiée à un Conseil d'administration, épaulé par un Bureau. Deux chargés de mission et une personne assurant la coordination et le secrétariat des instances sont en place. Le site internet du Pôle est actif depuis le 15 février 2016.

1.3.1. Répartition des pouvoirs

Le Conseil d'administration est co-présidé par les Recteurs des universités ainsi que par un Directeur-Président d'une haute école, qui ont le siège de leurs établissements en Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier est désigné, sur proposition des autorités des hautes écoles, par le Conseil d'administration.

Deux administrateurs sont également nommés en qualité de Vice-Présidents sur proposition respective des Directeurs des écoles supérieures des arts et des établissements de promotion sociale.

En outre, un Secrétaire est désigné parmi les directions des hautes écoles et un Trésorier est nommé par les administrateurs représentant l'ULB au Conseil d'administration, en leur sein.

Ensemble, ils constituent le Bureau du Pôle académique de Bruxelles. Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Pôle, leur désignation a lieu tous les deux ans.

Le Conseil d'administration du 18 novembre 2014 a approuvé la première répartition des pouvoirs. A l'issue de ces mandats initiaux, les nouveaux administrateurs ont été élus aux fonctions indiquées ci-après par le Conseil d'administration du 23 septembre 2016 et du 9 décembre 2016.

- 1) Brigitte Chanoine, Directrice-Présidente de la Haute École « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC », en qualité de co-Présidente du Pôle.
- 2) Bénédicte Burton, Directrice générale de l'EPFC, en qualité de Vice-Présidente.
- 3) Laurent Gross, Directeur de l'Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, en qualité de Vice-Président.
- 4) Dominique Daems, Directrice-Présidente de la Haute Ecole Francisco Ferrer, en qualité de Secrétaire du Pôle.
- 5) Kamel Daoud, Adjoint à la Direction financière de l'ULB, en qualité de Trésorier du Pôle.

Pierre Jadoul, Recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, et Yvon Englert, Recteur de l'Université libre de Bruxelles, sont les deux co-Présidents issus d'universités.

1.3.2. *Etat de la situation du personnel*

Pour mémoire, trois personnes ont été engagées au cours de l'année 2015. La coordination ainsi que le secrétariat des instances ont été confiés à Audrey Dubois, en qualité d'Attachée. Elle a démarré à mi-temps ses activités le 2 février 2015. Deux chargées de mission sont entrées en fonction le 1^{er} septembre 2015 afin de mettre en œuvre les lignes directrices du Pôle, telles que définies dans le plan stratégique.

- 1) Anne Verriest, responsable opérationnelle pour l'axe lié à l'information et l'orientation des études.
- 2) Sylviane Bachy, responsable opérationnelle pour l'axe relatif à l'accès aux études et à l'aide à la réussite.

Le volume d'activités et les objectifs escomptés en matière d'information et d'orientation des études n'ont toutefois pas pu être atteints dans leur globalité, le poste de responsable opérationnel correspondant étant resté vacant pendant plusieurs mois. Dans ce contexte, de nouvelles priorités ont été définies. Ainsi, un Chargé de communication, Adriano Leite, a été recruté. Ayant débuté ses fonctions le 13 juin 2016, il a travaillé à mi-temps durant quatre mois.

Ultérieurement, suite à la démission d'Anne Verriest annoncée en date du 19 mai 2016, un nouveau profil de fonction a été établi par le Comité d'accompagnement pour l'axe information et orientation des études (CAIOR) afin d'engager son successeur. Après examen des candidatures, le CAIOR a estimé que les postulants présentaient un profil intéressant mais ne répondant toutefois pas à tous les critères recherchés.

Parallèlement, une demande de financement a été introduite auprès du Ministre Gosuin et du Ministre Marcourt afin de créer une Plateforme *information des études supérieures* au sein de la Cité des métiers bruxelloise. Ces moyens supplémentaires permettraient de recruter des spécialistes de l'orientation et de l'information sur les études, assurant la continuité des activités dans ce domaine pour le Pôle. Les ressources pourraient être mutualisées.

Par ailleurs, la communication est apparue comme étant un axe indispensable au développement du Pôle, permettant notamment de valoriser les études à Bruxelles. De ce fait, en raison notamment de la suspension du recrutement d'un chargé de mission pour le domaine de l'information et de l'orientation des études, il a été proposé de prolonger le contrat d'Adriano Leite d'un an. Ses prestations sont ainsi passées le 10 octobre 2016 d'un mi-temps à un temps plein et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Signalons enfin la démission, au 31 décembre 2016, d'Audrey Dubois de son poste d'Attachée, impliquant une procédure de recrutement visant un nouvel engagement au début de l'année civile 2017.

1.3.3. *Site web*

Le site internet du Pôle académique de Bruxelles, conçu par la société *Alys*, a été mis en ligne le 15 février 2016 (<http://www.poleacabruelles.be/>). Les rubriques principales suivantes y sont reprises.

- 1) La liste des institutions, qui répertorie leurs coordonnées ainsi que celles de leurs implantations.
- 2) L'aide à l'orientation.
- 3) Le Centre de didactique.
- 4) L'agenda, qui permet, grâce à un formulaire en ligne, de signaler les événements au cours de l'année, rendant notamment visibles les journées portes ouvertes, les cours ouverts ainsi que les activités découvertes (spectacles, défilés, expositions, etc.).
- 5) Un lien vers le site web de la Plateforme logement étudiant.
- 6) L'intranet, donnant accès aux décisions des instances.

Plus spécifiquement, une rubrique concernant la liste des formations proposées par le Pôle a été créée. Elle permet aux visiteurs de prendre connaissance des études dispensées par les établissements membres du Pôle via plusieurs filtres de recherche.

- 1) *Choisissez un type d'enseignement*
- 2) *Choisissez un niveau*
- 3) *Choisissez un domaine*
- 4) *Recherche par mot clé*
- 5) *Langue de vos études*

Une page *Facebook* a également été créée, assurant une présence sur les réseaux sociaux.

Enfin, un contrat annuel de 5.700 euros a été souscrit avec la société *Alys*. Cette dernière propose notamment une mise à disposition de 60 heures par an, servant également à des développements. Si le crédit d'heures n'est pas épuisé à la fin de l'année, il sera reporté à l'année suivante.

1.4 Bilan financier

Un budget ajusté de l'année 2016, détaillé à l'annexe 6.6, a été approuvé, le 9 décembre 2016, par le Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale du Pôle. Plusieurs ajustements ont été réalisés par rapport au budget initial exposé lors de l'Assemblée générale du Pôle du 18 mars 2016.

- 1) L'allocation octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été indexée. Un montant supérieur de 4.000 euros a été enregistré.
- 2) Les frais concernant la maintenance du site internet, initialement fixés à 5.000 euros, ont été ajustés. En effet, un contrat annuel de 5.700 euros a été souscrit.
- 3) Aucune modification n'est à enregistrer en ce qui concerne la comptabilité, dont la charge de travail représente un coût de 17.500 euros.
- 4) Après une année d'exercice complet, les frais de personnel ont été adaptés. En outre, la Chargée de mission pour l'axe information et orientation des études a démissionné. La ligne budgétaire correspondante a ainsi pu être partiellement réaffectée aux activités du Chargé de Communication, qui a entamé ses missions le 13 juin 2016.

Les chargés de mission disposent d'une ligne budgétaire *fonctionnement* (liée aux frais administratifs) de 5.000 euros et d'une enveloppe *projets* (financement d'activités) de 15.000 euros. Le solde inutilisé sur ce dernier montant peut être reporté vers l'exercice 2017.

- 5) Un subside de 8.000 euros a été octroyé à la Plateforme logement étudiant.

Le résultat de l'exercice 2016 est positif de 7.964 euros. Ce montant doit s'ajouter au report du solde cumulé de l'année 2015, pour atteindre 285.298 euros. Pour rappel, au mois de décembre 2014, l'allocation de 175.000 euros a été allouée tardivement au Pôle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui explique un boni cumulé élevé.

Peu de fonds sont en réalité disponibles pour la mise en œuvre d'activités innovantes, telles qu'une offre de services collectifs. De surcroît, le budget prévisionnel pour l'exercice 2017 est en déficit de 21.200 euros. Considérant cette information, le Pôle académique de Bruxelles n'a de cesse de signaler que l'allocation annuelle octroyée est insuffisante pour couvrir l'ensemble des missions allouées par le Décret *Paysage*, en raison notamment de ses spécificités et du nombre élevé d'institutions qui le composent.

2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur

Le Centre de didactique de l'enseignement supérieur a pour mission, en vertu de l'article 148 du Décret *Paysage*, de conseiller, former et encadrer les enseignants principalement en charge d'étudiants de première année ainsi que de mettre en place des mesures dans le domaine de l'aide à la réussite.

Afin d'atteindre ces objectifs, deux axes sont déclinés : apprentissage et enseignement.

Pour le premier, une série d'actions sont proposées, visant différentes périodes telles que la fin de l'enseignement secondaire, les moments de transition, le parcours dans l'enseignement supérieur ainsi que les échecs et / ou les abandons. Une attention particulière est apportée aux types d'aide pour favoriser la réussite : disciplinaire, pédagogique, métacognitive, langagière ou technologique.

Pour le second, les activités concernent les dispositifs d'enseignement, la formation des enseignants et la constitution de lieux de partage de pratiques. L'ensemble des mesures mises en place permet de développer des méthodes didactiques innovantes et ciblées.

La structuration de ce chapitre est découpée en deux parties.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite et les thématiques que cette instance a abordé tout au long de l'année.
- 2) Les activités réalisées en 2016.

2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC)

Pour renforcer la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite, un Comité d'accompagnement (CoDaC) a été créé par le Bureau du Pôle académique de Bruxelles du 12 mai 2015. Il est composé d'un représentant de chaque type d'enseignement, à l'exception de l'artistique. Sa composition est détaillée en annexe 6.7.

Cet organe échange dans un esprit constructif sur la base de l'expérience de ses membres en la matière. Il assure également le suivi des projets de la Chargée de mission, Sylviane Bachy, dont l'objectif principal est de coordonner le Centre de didactique de l'enseignement supérieur. Il émet des avis concernant les analyses effectuées, les dispositifs d'aide à la réussite ainsi que la mise en place d'activités communes.

Durant l'année 2016, les thématiques suivantes y ont notamment été évoquées.

- 1) Etat des lieux de l'aide à la réussite au sein des écoles supérieures des arts, des universités, des hautes écoles et des établissements de promotion sociale.
- 2) Mise en place du tutorat dans les écoles supérieures des arts.

- 3) Activités d'aide à la réussite au sein des établissements de promotion sociale.
- 4) Mise en place de la phase exploratoire pour l'outil des 7 *Profils d'apprentissage* proposée aux hautes écoles et à l'Université Saint-Louis - Bruxelles.
- 5) Organisation de la journée d'études relative à l'évaluation des unités d'enseignement.
- 6) Recherche de financements extérieurs.
- 7) Participation à des groupes de recherche et de partage ainsi qu'à des colloques.
- 8) Page web du Centre de didactique de l'enseignement supérieur sur le site internet du Pôle.

2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite

En 2016, six projets ont été menés dans le domaine de l'aide à la réussite.

2.2.1. Mise en place du tutorat pour les écoles supérieures des arts

En 2016, ce projet, soutenu par la Fondation Reine Mathilde, a permis de couvrir 500 heures de tutorat dans cinq écoles supérieures des arts. Sur la base de cette expérience positive, une nouvelle édition est prévue en 2017 avec deux écoles supplémentaires.

2.2.2. Formation aux profils d'apprentissage pour les hautes écoles

Le projet a été prévu en deux phases exploratoires. En 2016, la première visait la formation à l'outil et la familiarisation des acteurs à son usage. Le rapport d'évaluation de cette phase, présenté au Bureau du Pôle académique de Bruxelles le 17 novembre 2016, souligne l'intérêt de continuer à investiguer l'utilisation de l'outil car 85 % des étudiants se reconnaissent dans les profils établis.

Parallèlement à ce projet basé sur l'expérience des acteurs des services d'aide à la réussite, une étude scientifique a été menée auprès de 1.744 étudiants. Cette dernière tend à prouver que la prise de conscience du profil d'apprentissage aurait un effet bénéfique sur la réussite académique.

2.2.3. Appuis aux établissements de promotion sociale

Une procédure de consultation des établissements de promotion sociale a été mise en place en 2016. Les pouvoirs organisateurs ont été contactés afin qu'ils informent leurs institutions des projets qui pourraient être lancés. A la suite de cette procédure, deux demandes pédagogiques ciblées et ponctuelles ont été adressées.

En outre, la Chargée de mission, Sylviane Bachy, a rencontré la Commission régionale de l'enseignement de promotion sociale afin de lui présenter des outils sur l'aide à la réussite.

2.2.4. *Aides spécifiques aux étudiants pour soutenir leur motivation et leur persévérance*

Depuis 2015, Sylviane Bachy participe aux travaux du groupe AdAPTE (<http://www.adapte.be/>) sur les stratégies volitionnelles. En 2016, plusieurs collectes de données ont été réalisées dans les institutions bruxelloises de manière à comprendre les stratégies mises en place par les étudiants pour se motiver et rester au travail. Une partie des résultats a fait l'objet de deux ateliers lors du colloque 2016 de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU). Une publication en a résulté : *Comment aider nos étudiants à se mettre au travail ou à y rester ?*¹.

L'analyse des données est en cours ainsi que l'écriture conjointe d'un article scientifique.

Au-delà de la collecte et de l'analyse des données, le Centre de didactique, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles, a sollicité le financement par l'ARES, en 2017, d'activités d'aide liées aux stratégies volitionnelles pour les établissements de la Région bruxelloise.

2.2.5. *Animation d'une journée d'études relative à l'évaluation des unités d'enseignement*

Une journée d'études intitulée *Les formations de l'enseignement supérieur organisées en unités d'enseignement – Quelles implications sur l'évaluation des apprentissages ?* a été organisée le 24 novembre 2016 à la Haute Ecole Galilée.

Les pratiques de constitution des unités d'enseignement sont très diversifiées au travers des différents niveaux et types d'enseignement et elles soulèvent de multiples interrogations, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation.

Dans ce cadre de la journée d'études, trois questions ont été abordées.

- 1) Quelles sont les pratiques de constitution des unités d'enseignement ?
- 2) Qu'appelle-t-on épreuve intégrée ?
- 3) Quelles sont les pratiques de notation et de validation des unités d'enseignement ?

La journée s'est déroulée avec des conférences plénières en matinée et des ateliers pratiques l'après-midi.

Au terme de la journée, les participants ont reconnu avoir acquis une meilleure perception des différentes pratiques possibles dans la manière de constituer des unités d'enseignement et de les évaluer. Plus de 150 personnes ont participé à l'évènement, qui s'est révélé être un succès.

¹ *Comment aider nos étudiants à se mettre au travail ou à y rester ?* M. Houart, A-F. Lanotte, D. Baillet, M. Couprenne, P. Slosse, C. Poncin, S. Dony et S. Bachy – AIPU 2016 – Les valeurs dans l'enseignement supérieur, 6-9 juin 2016.

2.2.6. *Participation à des groupes de partage*

En 2016, la Chargée de mission a participé aux échanges du groupe BruxSArs, qui rassemble les responsables des services d'aide à la réussite et du groupe Cap Bruxelles-Hainaut. Ce dernier regroupe les conseillers / accompagnateurs pédagogiques des hautes écoles.

3. Information sur les études et aide à l'orientation

Le Pôle académique de Bruxelles a pour mission d'assurer l'information et l'orientation des étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur à propos des diverses études organisées par ses établissements membres.

Dans ce cadre, des mesures sont mises en œuvre afin de mutualiser les pratiques et de proposer des outils aux partenaires. En effet, il est essentiel de fournir des services en animant des activités répondant à des besoins spécifiques.

Plusieurs actions sont menées, visant prioritairement, à promouvoir les études supérieures à Bruxelles. Elles ont pour but de construire une image cohérente de la capitale comme grande ville étudiante. Une partie de ce travail est menée en collaboration avec la Plateforme logement étudiant. Ces actions impliquent par ailleurs la mise en place de nouveaux outils de communication.

La structure de ce chapitre est découpée en cinq parties comme suit.

- 1) Le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études : missions, nombre de réunions et projets poursuivis.
- 2) Le plan de communication : conception, stratégie, public-cible et plan d'actions.
- 3) Le groupe de concertation sur la communication du Pôle.
- 4) La participation aux salons d'information sur les études : objectifs, aménagement du stand, collaboration avec la Plateforme logement étudiant et évaluation.
- 5) La Plateforme *information sur les études supérieures* : but du projet, services offerts et perspectives futures.

3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR)

La réalisation d'actions dans le domaine de l'information et de l'orientation des études s'appuie sur l'expertise du Comité d'accompagnement (CAIOR). Chaque type d'enseignement y est représenté. Sa composition est détaillée en annexe 6.8. Cette instance est chargée d'aider les personnes recrutées à mettre en œuvre les lignes directrices énoncées dans le plan stratégique en matière d'information et d'orientation des études. Créé par le Bureau du 12 mai 2015, son travail s'appuie sur les lignes directrices qui suivent.

- 1) Participer à la définition, à la réalisation et à la visibilité des activités en matière de communication, d'information et d'orientation sur les études.
- 2) Faciliter leur mise en œuvre au sein des établissements du Pôle.
- 3) Assurer l'échange de bonnes pratiques.

- 4) Apporter son expertise au Chargé de communication, Adriano Leite.

Durant l'année 2016, sous la présidence de Corinne Duckstein, le CAIOR s'est réuni sept fois (les 6 janvier, 15 mars, 2 juin, 8 juillet, 31 août, 12 octobre et 16 novembre). Il a notamment soutenu les projets évoqués ci-après.

- 1) Définition du processus décisionnel au sein des instances du Pôle académique de Bruxelles.
- 2) Remplacement de la Chargée de mission pour l'axe information et orientation des études.
- 3) Recrutement d'un Chargé de communication (rédaction du profil de fonction et audition des candidats).
- 4) Réalisation d'un état de la situation en matière de communication au sein du Pôle académique de Bruxelles et mise en œuvre des premières activités.
- 5) Etablissement d'un plan de communication.
- 6) Mise en œuvre d'une participation du Pôle aux salons du SIEP.
- 7) Mise à jour du site internet du Pôle, en retravaillant notamment son arborescence.
- 8) Création d'une Plateforme *information sur les études supérieures* au sein de la Cité des métiers.

Le secrétariat du CAIOR est effectué par Audrey Dubois, ce qui permet une transversalité entre toutes les activités du Pôle académique de Bruxelles.

3.2 Plan de communication transversal

Afin de mettre en place une stratégie de communication au sein du Pôle académique de Bruxelles, une analyse comparative d'entités belges et étrangères a été dressée. Grâce à cette dernière, des recommandations ont été réalisées et soumises, le 8 juillet 2016, au CAIOR. Une telle méthodologie a permis d'établir un projet de plan, qui a été soumis pour avis au Conseil d'administration du 23 septembre 2016.

Les lignes directrices suivantes ont été établies.

- 1) Faciliter la communication vers les publics-cibles afin de mieux faire connaître les missions ainsi que les services offerts par le Pôle.
- 2) Susciter l'intérêt des membres des institutions du Pôle et leur collaboration.
- 3) Organiser des événements qui permettent d'améliorer la visibilité du Pôle.

L'objectif transversal est de mettre en avant les atouts de Bruxelles comme lieu d'étude et de vie.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, des orientations stratégiques ont été élaborées selon deux catégories de public.

- 1) *Interne* : les membres des établissements du Pôle.
- 2) *Externe* : les futurs étudiants (élèves du secondaire, adultes en reprise d'études, étudiants en dehors du Pôle, etc.), les étudiants, les enseignants et les parents.

Concrètement, le plan de communication a une portée transversale, valorisant toutes les activités menées selon les différents axes d'actions du Pôle : informations sur les études, aide à la réussite, enseignement inclusif, logements, etc. Il se décline comme suit : participation et organisation d'évènements (salons du SIEP, etc.), mise à jour du site internet, gestion des réseaux sociaux, création de vidéos, édition de supports multimédias et papier, etc.

Par ailleurs, une attention particulière est consacrée à la promotion de Bruxelles comme lieu d'étude, particulièrement dans le contexte de l'impact des attentats du 22 mars 2016 sur l'image de Bruxelles. A travers diverses animations, la Région bruxelloise et plus particulièrement le choix des formations proposées par ses établissements d'enseignement supérieur francophones sont mis en avant. D'autres thématiques sont également abordées telles que la sécurité, le bien-être, la multiculturalité, le logement, etc. Pour ce faire, une collaboration est établie avec la Plateforme logement étudiant (PLE). En outre, des partenariats sont envisagés avec les institutions proposant des cursus dans le domaine de la communication, du marketing, des relations publiques, etc. afin que leurs étudiants puissent participer à la création des supports vidéo. En vue de mutualiser les ressources, des coopérations peuvent ainsi être établies par la mise en place de stages, de projets d'études, etc.

3.3 Groupe de concertation sur la communication du Pôle (GCCP)

Durant l'année 2016, le Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études a constitué un groupe de travail dont l'objectif est de mener une réflexion commune et d'assurer le caractère transversal de la communication du Pôle grâce à un échange d'informations entre ses différentes composantes (CAIOR, CoDaC, PLE, etc.). Sous la présidence d'Olivier Demeurisse, ce groupe s'est réuni une première fois le 18 octobre 2016.

3.4 Participation aux salons d'information sur les études

Conformément à son plan d'actions, le Pôle académique de Bruxelles a décidé de tenir un stand lors des cinq salons d'information sur les études organisés par le SIEP, qui se tiennent à Bruxelles, Charleroi, Tournai, Namur et Liège.

L'objectif est d'y promouvoir les 46 institutions d'enseignement supérieur membres du Pôle, leur offre de formations ainsi que le logement à Bruxelles, en collaboration avec la Plateforme logement étudiant. Une première ligne d'information est ainsi offerte au public, lui permettant de s'orienter vers les établissements proposant les études recherchées. Des renseignements sur les formations dispensées par des institutions non présentes aux salons du SIEP sont à cette occasion également fournis.

La première participation a eu lieu, les 25 et 26 novembre 2016, à Bruxelles. Un stand de 9 m² était partagé avec la Plateforme logement étudiant. En outre, afin que le Pôle soit visible au sein de la zone *enseignement supérieur*, différents supports de communication ont été développés. Parallèlement, deux animations ont été mises en place.

- 1) Promouvoir le thème *Vivre et étudier à Bruxelles* grâce à un mur d'expression de trois mètres, permettant aux visiteurs de compléter la phrase suivante : *Etudier et koter à Bruxelles c'est...*
- 2) Informer : le moteur de recherche de la liste des études du site web du Pôle a permis d'affiner les demandes des (futurs) étudiants et de faciliter leur visite du salon. Ces derniers ont été dirigés vers le stand des établissements membres du Pôle proposant la formation recherchée.

Le partenariat s'est révélé constructif et complémentaire. En effet, une telle collaboration a permis de promouvoir le logement étudiant à Bruxelles, grâce notamment à leur outil *MyKot*. Parallèlement, le visiteur pouvait être informé sur les formations proposées en Région bruxelloise.

De surcroît, quatre jobistes ont été recrutés afin d'apporter un appui à l'équipe du Pôle et de la PLE. Ils ont représenté l'ensemble des institutions du Pôle en qualité d'ambassadeur, en parlant notamment de leur expérience d'étudiant à Bruxelles, en veillant toutefois à ne pas mentionner l'institution dans laquelle ils étudiaient. La collaboration s'est révélée efficace.

A l'issue de cette première participation, plusieurs aspects positifs ont pu être identifiés. Le stand a permis à des centaines d'étudiants ainsi qu'à leurs parents de découvrir un espace d'information sur les formations et le logement à Bruxelles. Un tel lieu a facilité l'accès aux renseignements et aux formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur bruxellois. En outre, cet espace a accru la visibilité du Pôle, de ses missions et de ses 46 établissements.

Plus globalement, l'activité assure la promotion des institutions du Pôle et des études à Bruxelles. Elle confirme la nécessité de poursuivre les objectifs fixés dans le plan de communication, tel que présenté au Conseil d'administration du Pôle du 23 septembre 2016.

3.5 Création d'une Plateforme *information études supérieures*

Bruxelles est la première ville étudiante de Belgique, accueillant plus de 75.000 étudiants répartis dans les 46 établissements qui constituent le Pôle académique de Bruxelles. Les institutions d'enseignement néerlandophones y occupent une place prépondérante. Afin de refléter cette particularité au sein de la Cité des métiers, dont l'inauguration aura lieu au mois de mai 2017, une vitrine de l'enseignement supérieur y sera organisée sous forme d'une plateforme d'information de première ligne.

L'alliance de l'enseignement supérieur à la Cité des métiers s'inscrit logiquement dans la dynamique souhaitée par la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir le décloisonnement des compétences ainsi que le renforcement des politiques croisées entre enseignement, formation, emploi et entreprises.

Dans ce cadre, le projet de Plateforme *information études supérieures* du Pôle académique de Bruxelles au sein de la Cité des métiers vise, d'une part, à offrir une information de première ligne sur l'offre d'enseignement supérieur et, d'autre part, à développer des synergies avec d'autres acteurs bruxellois (emploi, formation, enseignement secondaire, etc.) afin de mettre en œuvre des actions concertées répondant aux besoins spécifiques de la population bruxelloise.

Afin de financer le projet, une demande de subsides a été introduite, le 13 juillet 2016, auprès du Ministre Gosuin. Une rencontre s'est tenue, le 12 octobre 2016, à son cabinet. La nécessité d'y intégrer le Pôle à la Cité des métiers, et de ce fait l'enseignement supérieur, est incontestable. Soutenu par Actiris et Bruxelles Formation, le projet de Plateforme a été accueilli avec enthousiasme. Des pistes de financement sont examinées. La demande d'aide financière sera inscrite dans le budget 2017 de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le montant n'a toutefois pas encore été défini. Par ailleurs, le cabinet du Ministre Marcourt, informé du dossier, a également fait part de son intérêt.

Intégrée au sein de la Cité des métiers, la Plateforme proposera des actions ciblées dans les domaines de la sensibilisation, de l'orientation et de l'information sur les études supérieures, permettant de répondre adéquatement aux attentes du public. Les catégories visées sont les jeunes de 18 à 24 ans ainsi que les adultes, en distinguant, d'une part, les jeunes diplômés au parcours scolaire continu avec peu, voire aucune expérience professionnelle et, d'autre part, les adultes qui souhaitent compléter leur formation initiale et / ou leur expérience en vue d'améliorer leur employabilité ou de rencontrer de nouveaux défis professionnels.

Les services et les activités offerts à ces publics par des spécialistes de l'enseignement supérieur au sein de la Cité des métiers porteront sur différents éléments et seront déclinés de manière spécifique selon les publics.

- 1) Actions de sensibilisation aux études supérieures (offre d'enseignement, conditions d'accès, etc.) visant à susciter l'intérêt et donner l'envie de s'informer sur les possibilités de formation.
- 2) Information précise sur l'offre d'enseignement supérieur à Bruxelles, en ce compris celle sur les spécificités des types d'enseignement, les conditions d'accès aux études ainsi que les différentes formules (formations courtes, longues, en alternance, à horaire décalé, etc.) qui est proposée aux publics cibles. Un espace documentaire sera accessible et des entretiens individuels seront organisés.
- 3) Mise à disposition d'informations concernant les débouchés, les aides sociales, les outils favorisant la réussite, les cours préparatoires, etc.
- 4) Conseils personnalisés en fonction du parcours antérieur.
- 5) Informations spécifiques liées à la reprise d'études pour les adultes : aspects financiers, information sur les procédures VAE – Valorisation des acquis de l'expérience – (en ce compris les spécificités liées aux types d'enseignement et les exigences des institutions du Pôle académique de Bruxelles), mise en relation avec des

conseillers de l'emploi au sein de la Cité des métiers en vue de permettre au public concerné d'élargir sa réflexion sur les alternatives liées à la reprise d'études, etc.

Les collaborations entre les conseillers de l'emploi, de l'enseignement secondaire ainsi que de la formation au sein de la Cité des métiers permettront par ailleurs plusieurs actions.

- 1) Favoriser les échanges entre les conseillers afin d'assurer une information plus complète sur les liens entre les études et les débouchés, les filières en pénurie, les nouvelles formations, améliorer la traduction de l'expertise professionnelle en termes académiques, etc.
- 2) Mutualiser les pratiques en matière de conseil en orientation.
- 3) Créer des synergies pour mettre en place des actions visant à inciter les jeunes à poursuivre ou reprendre des études ou des formations, notamment dans des domaines où les métiers sont en pénurie et ceux porteurs d'emploi ainsi que des actions vers les publics à besoins spécifiques (réfugiés, situations de handicap...), etc.

Un schéma, repris en annexe 6.9, détaille le mode de fonctionnement de ce projet.

Le Pôle académique de Bruxelles a fait une présentation de ce projet lors de la séance d'information organisée par la Cité des métiers de Bruxelles, qui a eu lieu le 29 novembre 2016. A cette occasion, tous les partenaires ont été rencontrés. En outre, la structure devrait démarrer ses activités au mois de mai 2017, laissant ainsi le temps au Pôle d'y être associé dès le lancement.

4. Logement

L'exigence d'offrir à tous un logement décent à un prix abordable est une préoccupation centrale de la Région bruxelloise. Dans ce contexte, les institutions membres du Pôle, à l'exception des établissements de promotion sociale, ont été invitées, antérieurement à la création du Pôle académique de Bruxelles, à participer à la mise sur pied de la Plateforme logement étudiant (PLE).

Créée en 2015, cette association sans but lucratif s'occupe de centraliser, au niveau de la capitale, l'ensemble des offres de logements étudiants issues du marché privé – anciennement gérées par chacune des institutions d'enseignement supérieur – afin de permettre un accès égal et non discriminant à tous les étudiants. Pour ce faire, une base de données professionnelle accessible en ligne a été conçue. Des conditions d'accès pour les bailleurs ainsi que pour les étudiants ont également été créées. Il s'agit principalement d'un travail de médiation entre l'offre disponible et la demande de logements étudiants pour laquelle des outils spécialisés ont été développés, à savoir un site internet (<http://www.ple.brussels/>), un bail-type et, à terme, une visite et un contrôle de la qualité et du prix de ces logements.

La PLE clôture la phase-test de son projet ainsi que la finalisation des aspects techniques de sa base de données. Une fois cette étape achevée, une campagne de communication de grande ampleur sera lancée dans le courant du mois de mars 2017 afin d'augmenter le nombre de logements disponibles au sein de la base de données. L'outil informatique *MyKot* sera complètement opérationnel pour la rentrée académique 2017-2018.

Ainsi, le Pôle académique de Bruxelles a délégué officiellement à la PLE la mission de formuler des réponses communes pour les établissements sur la question du logement étudiant privé. Malgré ses capacités financières limitées, le Pôle participe au financement de la Plateforme. Ce partenariat se poursuit puisque les deux associations ont décidé de tenir, ensemble, un stand lors de cinq salons du SIEP qui ont lieu en 2016 et en 2017.

Suite à cette formalisation de collaboration, le Pôle a également demandé à la PLE de le représenter au sein des instances travaillant spécifiquement sur la question du logement étudiant. Dans ce cadre, depuis le début de l'année 2016, les membres du Conseil d'administration et le personnel de la PLE participent activement au projet de constitution de la première agence immobilière sociale étudiante (AISE). Un tel organe a pour but de mettre en location des logements étudiants à un prix inférieur au prix du marché selon le système des AIS et une grille prédéfinie par le Gouvernement bruxellois. Le Pôle est systématiquement intégré aux réflexions en cours au niveau régional sur la question du bail étudiant et de la création d'un label de qualité.

5. Perspectives

A l'issue des actions entreprises en 2016, le Pôle académique de Bruxelles poursuit l'avancement de ses travaux dans les domaines de l'aide à la réussite, de la communication ainsi que de l'information et de l'orientation des études. Les perspectives qui pourront être mises en œuvre dès l'année 2017 sont détaillées ci-après.

Aide à la réussite et accès aux études

- 1) Poursuite du projet *Tutorat* pour les écoles supérieures des arts.
- 2) Continuation du projet *les 7 profils d'apprentissage* pour les hautes écoles.
- 3) Organisation d'une journée d'études à l'intention des enseignants.
- 4) Création d'un référentiel de compétences pour les personnes en charge des services d'aide à la réussite.
- 5) Mise en place de dispositifs et d'outils pour les enseignants qui interviennent en BLOC 1 à l'université.
- 6) Développement d'activités pédagogiques pour les établissements de promotion sociale.
- 7) Participation et animation des groupes de partage en charge de l'aide à la réussite et du conseil pédagogique au sein des hautes écoles.
- 8) Poursuite des travaux sur les stratégies volitionnelles.

Information sur les études et aide à l'orientation

- 1) Mise en œuvre de la Plateforme *information études supérieures* au sein de la Cité des métiers.
- 2) Participation aux salons d'information sur les études en province et à Bruxelles.
- 3) Promotion des études à Bruxelles grâce à des supports de communication.
- 4) Mise à jour du site internet en définissant une nouvelle arborescence, en créant des pages d'atterrissage, en concevant un espace de presse, etc.
- 5) Poursuite de la conception de la charte graphique.
- 6) Conception de supports multimédias, permettant de disposer d'une vidéo de présentation du Pôle, de mettre en place des capsules vidéo reprenant des témoignages (élèves, étudiants, etc.).
- 7) Création d'une *newsletter*.

- 8) Elaboration d'une brochure et / ou un dépliant sur l'offre de formation à Bruxelles.
- 9) Renforcer la présence sur les réseaux sociaux (page *Facebook*, compte *LinkedIn*, chaîne *YouTube*).

Communication transversale

- 1) Développer la diffusion des informations relatives aux projets en cours (Centre de didactique, etc.).
- 2) Promouvoir les supports de communication pour les journées d'études.

6. Annexes

6.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016

Universités

- 1) Université libre de Bruxelles
- 2) Université Saint-Louis – Bruxelles
- 3) Université catholique de Louvain

Hautes écoles

- 1) Haute Ecole Léonard de Vinci
- 2) Haute Ecole Galilée
- 3) Haute Ecole EPHEC
- 4) Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
- 5) Haute Ecole Francisco Ferrer
- 6) Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
- 7) Haute Ecole Bruxelles-Brabant
- 8) Haute Ecole Lucia de Brouckère

Ecoles supérieures des arts

- 1) Conservatoire royal de Bruxelles
- 2) Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
- 3) Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
- 4) Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
- 5) Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
- 6) Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
- 7) ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
- 8) Ecole supérieure des Arts du Cirque

Etablissements de promotion sociale

- 1) Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
- 2) Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
- 3) Cours industriels
- 4) Ecole de promotion sociale Saint-Luc
- 5) EPHEC - Ecole de Promotion sociale
- 6) EPFC 1
- 7) EPFC 2
- 8) EPFC 3
- 9) EPFC 5
- 10) EPFC 7
- 11) EPFC 8
- 12) EPFC 9
- 13) Institut des carrières commerciales
- 14) Institut Paul Hankar
- 15) Institut d'optique Raymond Tibaut
- 16) Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine

- 17) Institut Lallemand
- 18) Institut Machtens
- 19) Institut Roger Guilbert
- 20) Institut Roger Lambion
- 21) Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
- 22) Institut technique supérieur Cardinal Mercier
- 23) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken
- 24) Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
- 25) Cours de promotion sociale d'Uccle
- 26) Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
- 27) Institut technique de Namur

6.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016

Yvon Englert	Université libre de Bruxelles
Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
Pierre Jadoul	Université Saint-Louis – Bruxelles
Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Colette Malcorps	Haute Ecole EPHEC
Brigitte Chanoine	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Dominique Daems	Haute Ecole Francisco Ferrer
Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Michel Van Krieken	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Caroline Mierop	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Laurence Rassel	Ecole supérieure des Arts – École de Recherche graphique
Daphne de Hemptinne	Académie royale des Beaux-Arts – Ecole supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles
Laurent Gross	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Christophe Alix	École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 »
Virginie Jortay	École supérieure des Arts du Cirque
Fabienne Vranckx	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
Marc Willame	Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée

Tatiana Vander Stock	Cours industriels
Jean-Charles Hock	Ecole de promotion sociale Saint-Luc
Kristien Depoortere	EPHEC - Ecole de Promotion sociale
Valéry Berckmans	EPFC 1
Véronique Padoan	EPFC 2
Bénédicte Burton	EPFC 3
Geneviève Paul	EPFC 5
Sylvie Matis	EPFC 7
Nathalie Lerminaux	EPFC 8
Bruno Charlier	EPFC 9
Christophe Gerard	Institut des carrières commerciales
Claude Pourbaix	Institut Paul Hankar
Nathalie Monier	Institut d'optique Raymond Tibaut
Christophe Washer	Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
Muharem Emini	Institut Lallemand
Stéphanie Pitz	Institut Machtens
Nicolas Goessens	Institut Roger Guilbert
Catherine Ceuppens	Institut Roger Lambion
Willy Vanweddingen	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
David Lemaire	Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Katty Mertens	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere-Laeken

Lina Martorana	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle-Anderlecht-Bruxelles
Françoise Leuxe	Cours de promotion sociale d'Uccle
Nicole Zanutel	Centre d'enseignement supérieur pour Adultes
Jean-Michel Schnock	Institut technique de Namur

Invités

Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
Christian Bayi	Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Ingrid Bouillard	Commissaire du Gouvernement pour les hautes écoles
Philippe Malfait	Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique et pouvoir organisateur pour les écoles suivantes : Cours industriels, Institut Paul Hankar et Institut des carrières commerciales
Serge Lion	Directeur du Service d'audit interne à l'Université catholique de Louvain
Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles
Jean-Michel De Waele	Vice-Recteur à l'ULB aux affaires étudiantes et sociales, aux services à la communauté universitaire et bruxelloise, en charge de la politique culturelle

6.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016

Universités	Vincent Blondel	Université catholique de Louvain
	Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
	Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
	Jean-Michel de Waele	Université libre de Bruxelles
	Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
	Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles
	Catherine Dehon	Université libre de Bruxelles
	Michel Loeb	Université libre de Bruxelles
Hautes écoles	Colette Malcorps	Haute Ecole EPHEC
	Nicole Bardaxoglou	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
	Alexia Pasini	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
	Brigitte Chanoine <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
	Dominique Daems <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
	Damien Huvelle	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Annick Jacobs	Haute Ecole Léonard de Vinci
	Jean Demaret	Haute Ecole Galilée
Ecoles supérieures des arts	Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion

Etablissements de promotion sociale	Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Etudiants	Astrid Murango	FEF
	Eva Seifarth	FEF
	William Guillet	FEF
	Ilias Karavidas	FEF
	Alessandro Scelfo	UNESCOF
	Pauline Rosart	UNESCOF
Personnels	Sandra Dejardin	CSC-Enseignement
	Jean-Claude Duquesne	SLFP
	Thierry Lavendhomme	CNE
	Grégory Lewkowicz	CGSP enseignement
	Fabienne Borin	CGSP enseignement
	René Hollestelle	APPEL / CGSLB
Invités permanents	Marc Streker	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
	Jacques Melin	Université catholique de Louvain
	Marc Mayne	Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
	Thierry Detienne	Délégué du Gouvernement pour le Pôle académique de Bruxelles

6.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016

Yvon Englert <i>co-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Pierre Jadoul <i>co-Président</i>	Université Saint-Louis – Bruxelles
Brigitte Chanoine <i>co-Présidente</i>	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Bénédicte Burton <i>Vice-Présidente</i>	EPFC
Laurent Gross <i>Vice-Président</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Dominique Daems <i>Secrétaire</i>	Haute Ecole Francisco Ferrer
Kamel Daoud <i>Trésorier</i>	Université libre de Bruxelles

6.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016

Florence Vanderstichelen	Université catholique de Louvain
Philippe Peigneux <i>Vice-Président</i>	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Marie-Christine Biard	Haute Ecole Léonard de Vinci
Stéphanie Dondeyne	Haute Ecole Galilée
Nadine Rouge	Haute Ecole EPHEC
Pierre Rummens	Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
Nathalie Taymans	Haute Ecole Francisco Ferrer
Isabelle Dorchain	Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Nicole Bardaxoglou <i>Présidente</i>	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Michel Van Krieken	Haute Ecole Lucia de Brouckère
Julie Ravets	Conservatoire royal de Bruxelles
Julie Ravets	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Aurélie Arpigny	Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles
Cécile Dujardin	Ecole supérieure des Arts – Ecole de Recherche graphique
Muriel Parent	Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles – École supérieure des arts
Magali Sonnet <i>Vice-Présidente</i>	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Bernadette Mergearts	ESA le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image
Virginie Jortay	Ecole supérieure des Arts du Cirque

Pauline Rosart	UNECOF
Alexandro Scelfo	UNECOF
Adèle Godrie	FEF
Thomas Dumoulin	FEF

6.6 Budget ajusté de l'exercice 2016

BUDGET AJUSTE 2016

	Budget initial 2016	Ajustements	Budget ajusté 2016
Recettes			
Fédération Wallonie Bruxelles Allocation 2016	253.000	4.000	257.000
Total	253.000	4.000	257.000
Dépenses			
<u>Secrétariat</u>			
- Personnel (0,5 ETP)	27.500		27.500
- Fonctionnement	10.000		10.000
- Maintenance du site internet	5.000	700	5.700
<u>Comptabilité et secrétariat social</u>			
- Personnel (0,25 ETP)	17.500		17.500
<u>Accès aux études et aide à la réussite</u>			
- Personnel (1 ETP)	90.000	-11.500	78.500
- Fonctionnement	5.000		5.000
- Projets	15.000	13.836	28.836
<u>Information et orientation des étudiants/chargé de communication</u>			
- Personnel (1 ETP)	63.000	-30.000	33.000
- Fonctionnement	5.000		5.000
- Projets	15.000	15.000	30.000
Subside Asbl PLE : outil informatique	0	8.000	8.000
Total	253.000	-3.964	249.036
Résultat de l'exercice	0	7.964	7.964
Report du solde non affecté 2015			277.334
Résultat cumulé			285.298

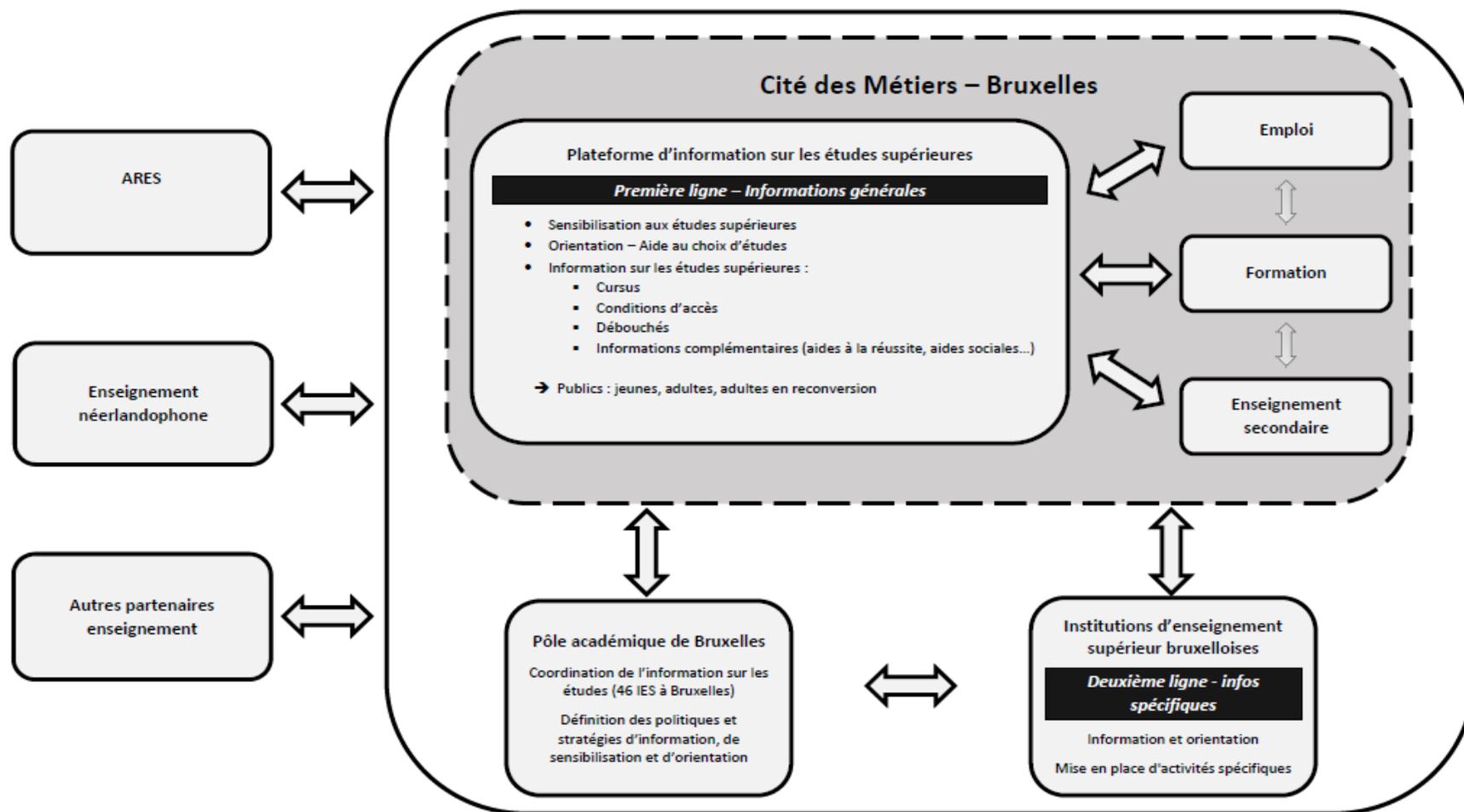
6.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2016

Philippe Emplit	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean	Université Saint-Louis – Bruxelles
Armand Lietart	Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)
Catherine Romanus	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Sylviane Bachy	Pôle académique de Bruxelles

6.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2016

Corinne Duckstein	Université libre de Bruxelles
Karine Dejean Véronique Eloy	Université Saint-Louis – Bruxelles
Olivier Demeurisse	Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
Véronique Padoan	EPFC
Manon Ledune	Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion
Adriano Leite	Pôle académique de Bruxelles

6.9 Schéma de la Plateforme *information études supérieures*



7. Table des matières

Introduction	1
1. Cadre institutionnel.....	3
1.1 Etablissements membres du Pôle académique de Bruxelles.....	3
1.2 Instances du Pôle académique de Bruxelles	4
1.3 Gestion du Pôle académique de Bruxelles.....	6
1.4 Bilan financier.....	9
2. Centre de didactique de l'enseignement supérieur	10
2.1 Comité d'accompagnement pour l'accès aux études et l'aide à la réussite (CoDaC).....	10
2.2 Actions menées dans le domaine de l'accès aux études et de l'aide à la réussite	11
3. Information sur les études et aide à l'orientation.....	14
3.1 Comité d'accompagnement pour l'information et l'orientation des études (CAIOR).....	14
3.2 Plan de communication transversal.....	15
3.3 Groupe de concertation sur la communication du Pôle	16
3.4 Participation aux salons d'information sur les études.....	16
3.5 Création d'une Plateforme <i>information études supérieures</i>	17
4. Logement	20
5. Perspectives	21
6. Annexes	23
6.1 Composition du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016	23
6.2 Composition de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016	25
6.3 Composition du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016.....	28
6.4 Composition du Bureau du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016.....	30
6.5 Composition de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles au 31 décembre 2016.....	31
6.6 Budget ajusté de l'exercice 2016	33
6.7 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe accès aux études et aide à la réussite (CoDaC) au 31 décembre 2016.....	34
6.8 Composition du Comité d'accompagnement de l'axe information et orientation des études (CAIOR) au 31 décembre 2016	35
6.9 Schéma de la Plateforme <i>information études supérieures</i>	36
7. Table des matières	37

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination du rapport d'activités 2016 – 31 décembre 2016

Sylviane Bachy, Audrey Dubois et Corinne Duckstein

Pôle académique de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 – CP 130
B – 1050 Bruxelles
www.polecabruxelles.be